

Montréal, 1 décembre 2011

M. Jean-Paul Théorêt,
Président
Régie de l'Énergie

Objet : Observations soumises à la Régie de l'Énergie

Dossier : R-3770-2011 HQD - Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance - Phase 1

Plus je m'informe sur les nouveaux compteurs intelligents, plus j'ai des raisons sérieuses de m'inquiéter et je vous demande de ne pas prendre situation que je m'appête à vous décrire à la légère.

J'ai appris dans ce vidéo comment fonctionne le maillage entre les compteurs intelligents.

<http://www.youtube.com/watch?NR=1&v=FLeCTaSG2-U>

(Je suis désolée, c'est en anglais car ce vidéo provient de Californie)

Vous trouverez en annexe le commentaire d'un ami, ingénieur de profession à la retraite ayant travaillé sur ce type d'appareils pendant de nombreuses années, auquel j'ai eu la précaution de demander un avis quant à la crédibilité qu'il accorde aux faits rapportés dans ce vidéo.

Ce vidéo explique que les compteurs communiquent en permanence entre eux pour échanger des données et que les micro-ondes ondes produites circulent à hauteur d'homme de manière latérale au lieu de provenir en angle à partir d'une antenne comme c'est le cas pour les téléphones cellulaires. Les résidents de Villeray seront les premiers habitants de Montréal, en raison de l'implantation des nouveaux compteurs électriques dit "intelligents" dans le cadre d'un projet pilote qui a cours actuellement, à être soumis à un balayage latéral intensif de micro-ondes généré par ces nouveaux appareils dont on connaît encore très mal les effets sur la santé mais dont on soupçonne sérieusement qu'elles soient fortement cancérigènes.

Tout me porte à penser que le problème déjà fort préoccupant de la surexposition aux micro-ondes sera aggravé dans les quartiers centraux de Montréal en raison de la configuration particulière des habitations qui sont pour la plupart collées les unes sur les autres, comportent plusieurs

logements et sont donc munies de plusieurs compteurs regroupés dans ou sur une même propriété.

Je peux, à titre d'exemple vous exposer mon cas personnel. J'ai un triplex où se trouvent trois compteurs regroupés sur la façade. Mon mari a son bureau dans la pièce qui donne sur ce mur de façade et il y travaille tous les jours à moins de 3 mètres des 3 compteurs. Mon bureau personnel est situé au sous-sol, sous la pièce occupée par mon mari et j'y travaille à moins de trois mètres des compteurs moi aussi. J'ai des murs mitoyens et je sais que les deux compteurs de mon voisin de droite sont situés tout juste sur le mur qui donne derrière ma cuisinière (côté ruelle) et les trois compteurs de mon voisin de gauche (toujours côté ruelle) sont situés tout juste derrière la tête de notre lit...

Nous sommes donc cernés de toutes parts. La surface de notre maison mesure 30pi X 50pi. Nous retrouvons un grappe de deux ou trois compteurs à 3 des 4 angles de notre maison. Les deux seules pièces qui ne sont pas exposées directement aux émissions latérales des micro-ondes émises en permanence par les compteurs « intelligents » sont donc le salon et la chambre d'ami au sous-sol.

Mon cas n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. J'ai des voisins qui ont jusqu'à 5 ou 6 compteurs regroupés sur un seul mur et il est tout à fait possible que ce mur donne sur une chambre à coucher d'enfant, qui sait? Et je soupçonne que des compteurs se trouvent déjà à proximité d'enfants dans des centres de petite enfance soit dans les salles occupées par les enfants ou dans la cour extérieure où les enfants jouent sans que les responsables et les parents ne soient avertis des dangers auxquels les enfants sont exposés.

De tout évidence Hydro-Québec n'a aucunement pris soin d'informer les personnes vulnérables (comme les femmes enceinte et les jeunes enfants) des dangers réels à être exposé de longues heures aux micro-ondes émises latéralement par ces compteurs dont l'intensité excèdent facilement dans certains cas l'intensité des émissions d'antennes de relais de téléphones cellulaires si on en croit les relevés effectués un peu partout par des citoyens qui se sont dotés de détecteurs et qui ont fait des prélèvements eux-même et qui ont diffusé leurs expériences sur Youtube.

En voici quelques exemples :

<http://www.youtube.com/user/thisirradiatedlife#p/u/4/rC-Nl8gGWQk>
<http://www.youtube.com/user/thisirradiatedlife#p/u/5/kEvtNDO6PUA>

Dans ce cas particulier c'est un mur contenant une centaine (!) de « smart meters » qui est analysé :

http://www.youtube.com/watch?v=wCzIOR7M9To&feature=player_embedded#at=58

Vous remarquerez dans tous les cas observés qu'aucun obstacle physique ni aucun avertissement écrit ne met en garde les habitants des lieux contre le danger de s'approcher de trop près des compteurs ou de tenir des activités prolongées à proximité.

J'ai vraiment l'impression qu'Hydro-Québec n'a pas du tout considéré les effets cumulés de ces compteurs dans une zone résidentielle aussi densément peuplée que peut l'être Montréal et je suis intimement convaincue que nous pourrions être devant un réel problème de santé publique si les compteurs sont implantés aussi massivement en zone urbaine sans réelle étude d'impact sur la santé des habitants.

D'autres questions demeurent : Il semblerait que les compteurs qui rencontrent des obstacles compensent par une augmentation de l'intensité des ondes émises. Si cela est vrai on pourrait supposer que les compteurs installés à l'intérieur des maisons, souvent au sous-sol, produisent plus d'ondes nocives que ceux qui sont installés à l'extérieur. La majorité des compteurs de Villeray se trouvent à l'intérieur des maisons, est-ce que le problème sanitaire ne risque pas d'être aggravé de ce fait. Une réflexion s'impose concernant les risques d'incendies spontanés déjà observés sur des compteurs extérieurs qui seraient terriblement aggravés si de tels incidents se produisaient dans les résidences.

exemples : <http://www.youtube.com/watch?v=Ah3nNo89-NU>

<http://www.youtube.com/watch?v=Ah3nNo89-NU>

<http://mississippicoal.wordpress.com/2011/11/12/smart-meter-fire/>

Voilà donc pourquoi je demande à la Régie de l'énergie de bien vouloir considérer de recommander un moratoire sur le projet d'installation et d'opération des compteurs dits « intelligents » par Hydro-Québec et ses mandataires de même que de recommander qu'une étude des impacts environnementaux soit confiée au BAPE (Bureau d'audience publique en environnement) et ce au nom d'un principe qui s'avérerait d'une grande sagesse dans les circonstances à savoir le « Principe de Précaution ».

Marie-Michelle Poisson
résidente du quartier Villeray à Montréal

Annexe

Commentaire d'un ami ingénieur à la retraite :

"Oui, je pense que cet ingénieur est crédible. Je n'ai pas détecté de fautes dans ses raisonnements sinon celle qu'il a admise lui-même explicitement: en ne présentant qu'une seule étude, mais une étude particulièrement intrigante et exhaustive (il s'agissait tout de même d'une tour de transmission avec un émetteur UHF extrêmement puissant de 18 MegaWatt!) Je me suis donc donné la peine de lire le rapport d'étude:

http://researcharchive.lincoln.ac.nz/dspace/bitstream/10182/3969/1/90_r3_EMR_Sutro_Paper_09-02%5bpdf

et je dois dire que c'est plutôt convaincant. Non pas que les radio-fréquences puissent produire des cancers, ça on le savait déjà, mais surtout qu'elle puissent en produire à des niveaux de radiation considérés comme sûrs d'après les normes nord américaines. Ça c'est le plus choquant.

Le modèle de compteur installé en Californie est un modèle qui sert de relais aux autres compteurs du secteur. Dans ces conditions il est certain que les transmissions RF vont se trouver multipliées ce qui n'est vraiment pas une bonne idée. Toutefois je ne sais pas si c'est ce mode de transmission qui est utilisé au Québec (probablement et dans ce cas Hydro-Québec joue sur les mots en prétendant qu'il n'y a que 6 transmissions par jour - en fait le "réseau de compteur" transmet en quasi permanence simplement pour savoir s'il y a des données des autres compteurs à retransmettre).

En tout état de cause, il faudrait que l'Hydro déballe beaucoup plus d'information sur les compteurs qu'ils veulent utiliser avant de dire "oui, je le veux". Actuellement nous n'avons pas assez d'information. Ces équipements évoluent assez rapidement et il est possible que de nouveaux modèles nécessitent beaucoup moins de puissance que les modèles déjà installés.

La question des captures de données secrètes réalisées par les compteurs-conteurs est aussi un méchant élément à considérer.

Enfin la même fonctionnalité peut être réalisée sans radiofréquence, en particulier par courants porteurs sur la ligne CA elle même (c'est la façon dont on contrôle déjà les équipements de transport électrique - les disjoncteurs à haute-tension).

Je crois qu'il y a assez d'éléments douteux pour refuser l'installation sans supplément d'information. Un moratoire me paraît nécessaire. Ce coup-ci les Européens pourraient bien avoir raison d'avoir peur. M.V."